

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 25 FEVRIER 2019

OBJET / GAIA

**Eclairage parc St
Joseph : acte
modificatif en cours
d'exécution**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
18 février 2019

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarrien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 25

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, premier adjoint.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othateguy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Nathalie Aïçaguerre, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Bernadette Jougleux à M. Christian Devèze, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Nathalie Aïçaguerre à Mme Argitxu Hiriart-Urruty.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 4 juin 2018, le Conseil municipal a désigné la Société LACIS pour l'exécution du marché de travaux de l'éclairage public du Parc Saint Joseph et de ses abords « impasse de la Gendarmerie » et « Rue des Fleuristes ».

La proposition de cette opération a été définie selon cinq axes prioritaires que sont :

- les cheminements piétonniers du Parc
- la mise en lumière des arbres
- l'éclairage du parc de stationnement situé fond du parc (côté sud)
- l'allée piétonne faisant la liaison entre l'allée Edmond Rostand et la rue des Fleuristes en passant devant la villa Saint Joseph,
- le remplacement des lanternes de la rue des Fleuristes.

Les travaux ont été déterminés pour la mise en place des réseaux d'éclairage et la fourniture et pose du matériel d'éclairage. Le coût total de cette opération a été validé pour un montant de 78 879 € HT.

Le commencement de cette opération est intervenu le 8 octobre 2018.

Au cours des différentes réunions de chantier, des modifications ont été apportées. Ce qui nécessite des ajustements en moins et plus-values, comme suit :

- La Société LACIS a proposé :

- o un passage de certaines tranchées sur les espaces verts au lieu des cheminements piétons en stabilisé initialement demandés (275 ml réalisés) : - 4 501,60 € HT ;
- o « Rue des Fleuristes » : une solution d'éclairage techniquement équivalente au cahier des charges portant sur le remplacement de six (6) lanternes existantes par des lanternes LED : - 1 314 € HT ;
- o la modification et l'adaptation des câbles pour l'alimentation d'électricité des réseaux (alimentation en 4x6 mm²) : - 975 € HT ;
- o la suppression de remontée sur façades : - 341,80 € HT ;
- o l'adaptation du linéaire TPC 90 et câbles de terre : - 974 € HT ;

ce qui porte le montant total des moins-values à la somme de - 8 106,40 € HT.

- La Commune a sollicité :

- o La remontée aéro-souterraine supplémentaire : + 150 € HT ;
- o la mise en place de 4 arceaux de protection des mâts d'éclairage public : + 1 391,04 € HT ;
- o « Rue des Fleuristes » : le remplacement d'un câble aérien en 4 x 16 mm² sur 230 ml : + 1 173 € HT ;
- o le sondage des canalisations existantes : + 475 € HT ;
- o la mise en place d'un spot de mise en lumière sur 1 mât en lieu et place de la façade du local Croix Rouge : + 482 € HT ;

soit un montant total en plus-values établi pour + 3 671,04 € HT .

La Commission MAPA s'est réunie le lundi 28 janvier 2019. A l'issue, elle propose de valider l'acte modificatif d'un montant de - **4 435,36 € HT** portant sur ces modifications ce qui ramène le montant total du marché signé avec la société LACIS à **74 443,64 € HT** (au lieu de 78 879 € HT).

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de la commande publique autorisant la modification d'un marché public de travaux lorsque les travaux supplémentaires (quel qu'en soit leur montant) sont devenus nécessaires dès lors qu'un changement de titulaire est impossible pour des raisons techniques tenant notamment à des exigences de compatibilité avec les prestations exécutées dans le cadre du marché initial, le Conseil municipal est invité à :


- approuver l'acte modificatif au marché de travaux signé avec la société LACIS, pour un montant de - 4 435,36 € HT, ramenant le marché à 74 443,64 € HT au lieu de 78 879 € HT,
- habiliter Madame le Maire à engager toute démarche dans ce sens, ainsi qu'à signer toute pièce s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.


Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Pour le Maire empêché
Eliane NOBLIA



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 26/02/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 26/02/2019